RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

En application de l’article 27 des statuts des AAPPMA, la commission de contrôle s’est réunie le mardi 09 mars 2021 au siège de l’AAPPMA 6, rue Jéliote à OLORON en présence de :

* Monsieur Jean-Claude BROUQUISSE (Vérificateur aux comptes)
* Monsieur Christian LATAILLADE (Vérificateur aux comptes)
* Monsieur Richard TARIS (Trésorier)
* Monsieur Jacques GJINI (Président)
* Madame Elodie LEGÉ (Secrétaire comptable)

La commission s’est fait présenter le grand livre, le compte de résultat, le bilan et le rapport du trésorier.

La commission a vérifié par sondage différentes pièces en recette et dépense et leurs justificatifs.

Après examen des documents comptables de l’exercice 2020 la commission de contrôle déclare :

 🞎 avoir 🞎 ne pas avoir

d’observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes, des informations communiquées aux membres de l’Association au cours de la présente Assemblée Générale.

La commission de contrôle

 🞎 donne 🞎 ne donne pas

quitus à Monsieur TARIS Trésorier de l’AAPPMA, pour la gestion de l’exercice 2020.

 Fait pour servir et valoir ce que de droit.

 A Oloron-Sainte-Marie, le 09 mars 2021.

M. Christian LATAILLADE M. Jean-Claude BROUQUISSE